

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-248 DU 21 MAI 1997

Portant approbation du Budget exercice
1997 du Centre Béninois du Commerce
Extérieur

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 94-009 du 28 Juillet 1994 portant Création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs d' l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-332 du 14 Août 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- VU le Décret N° 88-9 du 15 Janvier 1988 portant création du Centre Béninois du Commerce Extérieur (C B C E) et approbation de ses Statuts ;
- SUR Rapport du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Mars 1997,

D E C R E T E

Article 1er.- Est approuvé le Budget exercice 1997 du Centre Béninois du Commerce Extérieur (C.B.C.E) tel qu'il figure en annexe à ce Décret. .../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 MAI 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la -
Coordination l'Action Gouvernementale
et des Relations avec les Institutions



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme,



Gatien HOUNGBEDJI.-

Aplications : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MPREPE 4 MCAT 4
AUTRES MINISTERES 14 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
JORB 1.